

Modalités d'admission à l'ESPCI

Filière PC

Secrétariat général 01 40 79 45 25

Responsable concours 01 40 79 44 16

Renseignements : www.espci.fr

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

Situation et site

L'École de Physique et Chimie de Paris est située au cœur du quartier Latin sur le site de la Montagne Sainte-Geneviève. Elle bénéficie, à proximité immédiate, d'un environnement scientifique particulièrement favorable. Elle est située à 2 min de l'ENS de la rue d'Ulm, de l'ENSCP, de l'Institut Curie et à 10 min du campus Jussieu (Universités Denis Diderot et Pierre et Marie Curie).

Organisation

L'École est gérée par un conseil d'administration présidé par une personnalité nommée par la mairie de Paris. Sa direction est assurée par un directeur général assisté d'un directeur des études et d'un directeur scientifique. Le corps professoral propre à l'école ou issu des grands centres d'enseignement et de recherche voisins dispense un enseignement spécifique à l'école reconnu par des équivalences universitaires.

Établissement d'enseignement supérieur et de recherche, l'École regroupe une vingtaine de laboratoires de recherche associés au CNRS. Elle dispose en outre de nombreux services annexes (bibliothèque, service audiovisuel, restauration...).

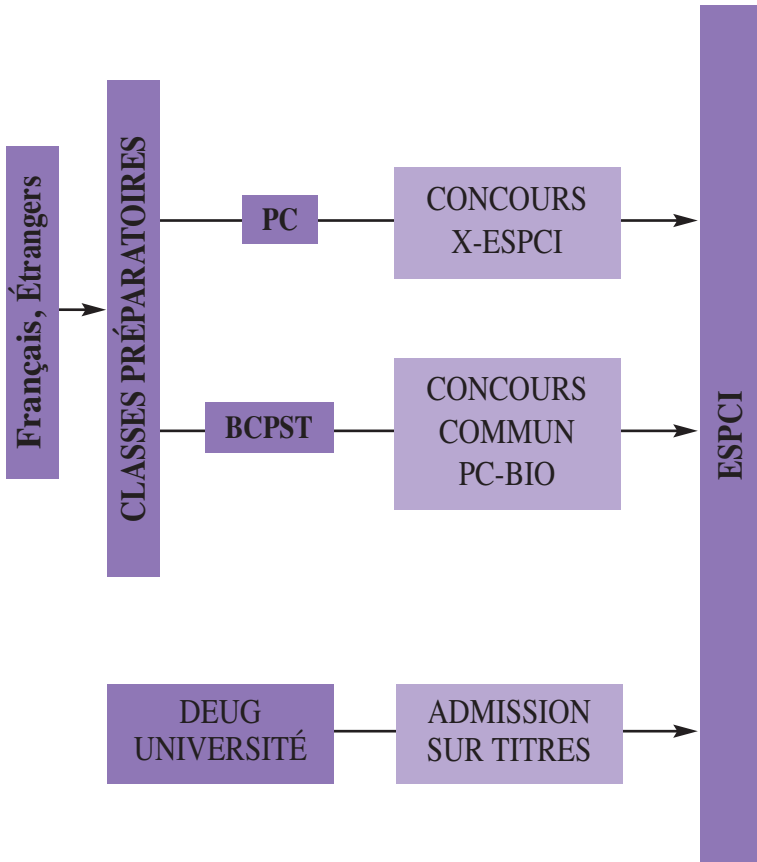
L'admission en 1^{re} année à l'ESPCI

– L'ESPCI recrute la majorité de ses élèves (une soixantaine, français et étrangers) sur la filière PC des classes préparatoires, par l'intermédiaire d'un concours commun organisé conjointement avec l'École Polytechnique et géré par cette dernière.

– Quelques places sont offertes dans la filière BCPST (5 élèves).

– Une admission sur titres et sur dossier est organisée pour les élèves titulaires du DEUG des Universités.

LES VOIES D'ADMISSION



NB : La Direction de l'ESPCI se réserve la possibilité d'offrir quelques places à un recrutement sur d'autres filières.

LE CONCOURS (filière PC)

Conditions d'admission

Diplôme

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence.

Âge

Les candidats français doivent avoir 17 ans révolus au 1^{er} septembre 2006 et moins de 22 ans au 1^{er} janvier 2006.

Les candidats étrangers doivent avoir moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2006 et ne doivent pas s'être présenté plus de deux fois à une session précédente du concours.

Aptitude physique

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice d'une fonction d'ingénieur.

De ce fait, l'admission définitive à l'ESPCI est subordonnée à un examen pratiqué par le médecin assermenté de l'établissement et à l'issue duquel le candidat devra être reconnu apte physiquement.

Une dispense des épreuves sportives peut être accordée sur justification médicale préalable aux épreuves du concours.

L'inscription des candidats à l'ESPCI

Les formalités d'inscription sont identiques à celles décrites dans la notice « Les différentes filières d'admission à l'École Polytechnique ».

Elle se résume de la manière suivante :

a) Inscription par Internet

<http://www.scei-concours.org>

Du lundi 5 décembre 2005 au dimanche 15 janvier 2006 à minuit

b) Envoi des pièces du dossier

Date limite de réception par le service concours :

le mardi 31 janvier 2006

L'inscription est gratuite pour les candidats boursiers du gouvernement français. Pour les candidats non-boursiers, les frais de dossier s'élèvent à 60 Euros.

Les épreuves

Les épreuves écrites, orales et sportives sont strictement identiques à celles de l'École Polytechnique. En revanche, les coefficients attribués à ces différentes épreuves sont différents :

	Epreuves		Coefficients ESPCI
Épreuves écrites comptant pour l'admissibilité	Mathématiques 1		9
	Physique 1		5
	Physique 2		5
	Chimie		9
	Composition française		5
	Total des coefficients d'admissibilité		33
Épreuves écrites comptant pour l'admission seulement	Langue vivante obligatoire	expression écrite	2
		version	2
	Informatique		4
	Total des coefficients		8
Épreuves orales et Travaux pratiques	<i>Interrogations</i>	Mathématiques	14
		Physique	14
		Chimie	14
		Analyse de documents scientifique	15
	Travaux Pratiques	Physique	12
		Chimie	12
	Interrogations	Français	6
		Langue obligatoire	7
		Langue facultative	*
		Total des coefficients	
Épreuves sportives			5
	Total des coefficients pour l'ensemble des épreuves		140

* Si la note est supérieure à 10, le candidat bénéficie de 4 x (n-10) points supplémentaires

Majorations

Les majorations accordées aux candidats inscrits pour la première fois ou pour la seconde fois en deuxième année d'études supérieures sont identiques à celles accordées par l'École Polytechnique.

L'admission

Les listes de classement

Elles sont établies en fonction du total des points obtenus lors des épreuves et des majorations éventuelles.

– Cas des candidats dont une note est inférieure ou égale à :

- 2/20 dans une épreuve écrite ou orale ;
- 10/100 dans une épreuve d'éducation physique et sportive

Ils sont déferés au jury d'admission, lequel peut les radier de la liste de classement.

– Pour les candidats étrangers, la moyenne de classement prend en compte l'ensemble des épreuves obligatoires. Les notes des épreuves facultatives (français) ne sont prises en compte que si elles augmentent la moyenne du candidat. La moyenne du dernier candidat classé ne peut pas être inférieure à la moyenne hors-majorations du dernier candidat français susceptible d'être admis.

Les listes d'admission

Les candidats optent pour l'école de leur choix, en fonction de leur inscription et dans l'ordre du classement. Tous les candidats à l'ESPCI sont classés sur une liste unique, les candidats de même rang de chaque commission d'examen étant classés *ex-æquo*. Le jury d'admission arrête, pour les candidats français d'une part, les candidats étrangers d'autre part, les deux listes des candidats susceptibles d'être admis à l'ESPCI.

CERTIFICAT MÉDICAL

*Ce certificat sera à joindre au dossier d'inscription par les candidats à l'ESPCI
seulement.*

N° d'inscription

Etablissement :

Je soussigné, docteur

après avoir examiné ce jour, monsieur, mademoiselle

Nom :

Prénoms :

né(e) le, à : Département

certifie que ce(tte) candidat(e) au concours d'entrée à l'ESPCI :

p ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport et est apte à se présenter aux épreuves sportives du concours d'entrée à l'École Supérieure de Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI)

p présente une contre-indication à la pratique du sport et ne peut se présenter aux épreuves sportives⁽¹⁾ du concours d'entrée à l'ESPCI.

*Dans ce dernier cas, indiquer sous pli confidentiel à l'intention du médecin
assermenté de l'ESPCI, le profil médical justifiant l'inaptitude et y joindre les
pièces justificatives.*

A le

Signature du Praticien

Cachet du Praticien

(1) Ces épreuves sportives sont exécutées conformément au règlement de la fédération française d'athlétisme et de natation.

La liste des épreuves sportives obligatoires est la suivante :

- pour les candidats de sexe masculin : une course de 100 m, une course de 1 000 m, un saut en hauteur avec élan, un lancer de poids de 5 kg (du meilleur bras), une épreuve de natation de 50 m (nage libre)

- pour les candidats de sexe féminin : une course de 80 m, une course de 600 m, un saut en hauteur avec élan, un lancer de poids de 3 kg (du meilleur bras), une épreuve de natation de 50 m (nage libre)

Le candidat soussigné s'engage à fournir les informations et documents médicaux en sa possession nécessaires à la détermination de son aptitude à concourir. Toute affection médicale ou chirurgicale, récente ou évolutive, toute séquelle fonctionnelle et tout déficit neuro-sensoriel important devront être signalés au médecin qui délivre le présent certificat.

A le
Signature du candidat